



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations avec  
les collectivités locales**

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Officier de la Légion d'honneur**

**Arrêté n° DRCL-BFL-CB-2021-080  
réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2021 de la commune de Chamigny**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-2 ;

**VU** vu le code des juridictions financières ;

**VU** les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

**VU** la lettre du 7 avril 2021 par laquelle le préfet de Seine-et-Marne a saisi la chambre régionale des comptes d'Île-de-France pour défaut d'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 de la commune de Chamigny dans les délais légaux ;

**VU** l'avis n° A-02 rendu le 5 mai 2021 par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France, formulant des propositions de règlement du budget primitif 2021 de la commune de Chamigny ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget primitif 2021 de la commune de Chamigny est réglé et rendu exécutoire comme précisé dans l'annexe jointe.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, le président de la délégation spéciale de Chamigny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ainsi qu'au sous-préfet de Meaux.

Fait à Melun, le **17 MAI 2021**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,

  
Cyrille LE VÉLY

NB : Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), en dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

# ANNEXE A L'ARRETE N°DRCL-BFL-CB-2021-080 DE REGLEMENT DU BUDGET

Commune (BP) - CHAMIGNY (n° SIRET : 21770078000018)

- Exercice 2021 -

## Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	276 000 €	013	Atténuations de charges	1 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	402 200 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	46 000 €
014	Atténuation de produits	79 813 €	73	Impôts et taxes	641 970 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	137 224 €	74	Dotations et participations	309 764 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	15 977 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>895 237 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 014 711 €</b>
66	Charges financières	16 800 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	77	Produits exceptionnels	15 600 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	2 500 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses Imprévues de fonctionnement	20 000 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>936 037 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 030 311 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>936 037 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 030 311 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>936 037 €</b>	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>1 030 311 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €
---	-----

## Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	215 056 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 211 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	31 655 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	2 200 €	23	Immobilisations en cours	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>42 066 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>215 056 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	10 200 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 620 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	41 500 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses Imprévues d'investissement	0 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>51 700 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>110 620 €</b>
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>93 766 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>325 676 €</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	145 827 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
			041	Opérations patrimoniales	145 827 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>145 827 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>145 827 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>239 593 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>471 503 €</b>
D001	Sortie d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>239 593 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>471 503 €</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €
---	-----

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°DRCL-BFL-CB-2021-080  
Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

Cyrille LE VÉL